

## LES PRINCIPAUX THEMES TRAITES DANS LE PROGRAMME D'ACTIONS



## Zoom sur votre territoire : Lauragais Revel Sorèzois

### Une initiative locale déjà en place

#### Recyclage et réutilisation des objets

Syndicat Mixte de la collecte des déchets ménagers (SIPOM) de Revel

Le Grand Troc, à Revel, chaque 1er mercredi du mois : « venez avec un objet et repartez avec un autre ». Ce projet promeut la réutilisation des objets et ainsi limite la quantité de déchets générés par les habitants.



### Et vous au quotidien ?

#### Quelques gestes faciles à adopter ...

- Placer vos appareils de froid loin des sources de chaleur (frigo).
- Eteindre simultanément les appareils électriques à l'aide d'une multi prise
- Privilégier les lampes à LED : elles consomment peu d'électricité et durent longtemps (jusqu'à 40 000h).
- Préférer des produits locaux, frais, de saison, peu transformés.
- Apposer un STOP PUB sur la boîte aux lettres.
- Préférer les objets réutilisables (vaisselle, sacs, gourdes, mouchoirs en tissu, couches et cotons démaquillants lavables, etc.).
- Fermer les portes des pièces peu chauffées.
- Fermer les volets la nuit et mettre des rideaux épais.

### Le saviez-vous ?

- Baisser le chauffage de 1°C = - 7 % de consommation d'énergie
- Laver son linge à 30 °c = 3 fois moins d'énergie qu'un lavage à 90°C
- Utiliser un mousseur afin de réduire le débit d'eau = pour une douche c'est une réduction de débit de moitié qui peut aller jusqu'à 160 € d'économie par an
- Une box allumée 24h/24 consomme autant qu'un réfrigérateur en une année
- 143 litres d'eau potable par jour, c'est ce que consomme chaque français...

Quel territoire pour 2030 ?  
2050 ?

## Le PCAET quésako ?

Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) est une démarche réglementaire, obligatoire pour les communautés de communes de plus de 20 000 habitants. Il est avant tout un outil au service des territoires dans un objectif double : celui de l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique. Il permet aux territoires de s'interroger sur l'avenir tout en s'insérant dans des décisions nationales et internationales, en témoigne l'Accord de Paris ratifié le 22 avril 2016 suite à la COP21 tenue en France.

### C'est à vous !

Vous pouvez donner votre avis sur le plan climat du 20 novembre 2019 au 20 décembre 2019 par voie électronique. Pour cela rendez-vous sur le site

[www.payslauragais.com](http://www.payslauragais.com)



# PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL



## POUR QUI ?

Les 105 000 habitants du Pays Lauragais.



## QUI ?

Les 4 communautés de communes (EPCI) qui composent le PETR du Pays Lauragais, Terres du Lauragais, Castelnaudary Lauragais Audois, Lauragais Revel Sorezois et Piège Lauragais Malepère, ont décidé, conjointement, de transférer leur compétence à un niveau plus représentatif afin d'avoir une vision d'ensemble du profil énergie climat du territoire : le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays Lauragais.



## POURQUOI ?

Le PETR devient coordinateur et porteur de l'élaboration du Plan Climat. Le projet s'insère dans une dynamique de cohérence territoriale que mène le Pays Lauragais depuis sa création dans ses stratégies de développement : planification territoriale avec un SCOT, développement territorial articulé autour d'un projet de territoire et portage d'un GAL et ses fonds européens LEADER.



## POUR QUAND ?

Sa mise en œuvre sera déclinée les 6 années post approbation du projet avec une évaluation à mi-parcours pour corriger, rectifier ou impulser de nouvelles actions. La mise en œuvre se déroule sur la période 2020 – 2026.



## QUELS OBJECTIFS ?

### L'ATTENUATION

Il s'agit de limiter l'impact du territoire sur le climat en réduisant les émissions de Gaz à effet de serre (GES)

### L'ADAPTATION

Il s'agit de réduire la vulnérabilité du territoire face au changement climatique.

## QUOI D'AUTRE ?

En parallèle de ce document, une **évaluation environnementale stratégique (EES)** est engagée dès le démarrage de la démarche d'élaboration du PCAET. Cela permet d'enrichir le dialogue entre les parties prenantes lors de la construction du PCAET et de construire son contenu en tenant compte des enjeux environnementaux. La démarche d'EES est menée de manière intégrée et itérative tout au long du processus d'élaboration du PCAET.

# Mutualisons nos ressources !

La démarche d'élaboration du Plan Climat a bénéficié des subventions de l'Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie (ADEME) concernant l'étude et l'ingénierie, et du fond européen LEADER.

**Le PCAET ambitionne d'être Territoire à Energie positive (TEPOS) d'ici 2050 avec comme objectif de couvrir 100% de ses besoins par des énergies renouvelables.**

## Rôle des EPCI

- ✓ Porter les actions opérationnelles du PCAET dans leurs champs de compétence
- ✓ Participer à la mobilisation des acteurs du territoire
- ✓ Mettre en œuvre un système de pilotage
- ✓ Participer au suivi et à l'évaluation du PCAET

## Rôle du PETR

- ✓ Coordonner et animer le plan climat
- ✓ Piloter le suivi et l'évaluation (mobiliser les partenaires, actions collectives, formations, animation de réseau)
- ✓ Porter les actions dans les domaines relevant de ses compétences

## LE PROFIL ENERGIE CLIMAT DU PAYS LAURAGAIS



### CONSOMMATION D'ENERGIE

**2 280 GWh**  
= 3 000 000 d'aller-retour Paris-Toulouse en voiture

**Objectif 2030 - 25%**



### EMISSION DE GAZ A EFFET DE SERRE

**1 250 000 tCO2e**  
= Près de 255 000 tours de la terre en avion long-courrier

**Objectif 2030 - 28%**



### PRODUCTION D'ENERGIES RENOUVELABLES

Couvre **15%** des consommations du territoire

**Objectif 2030 37%**



### QUALITE DE L'AIR

**14 évènements** de dépassement des seuils de pollution liés à l'Ozone - Principaux secteurs émetteurs : transports (routier et autoroute) et agriculture



### SEQUESTRATION CARBONE

**4%** des émissions captées dans les forêts et sols agricoles



### VULNERABILITE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Domaines directement impactés : **eau, biodiversité, risques naturels et santé, économie locale agricole**



### FACTURE ENERGETIQUE

La facture énergétique par habitant en 2015 était de **1 569 €** (comprenant l'habitat et les déplacements hors loisirs)



PETR du Pays Lauragais à horizon 2030-2050

## QUEL AVENIR POUR LE TERRITOIRE ?



# CALENDRIER

Horizon 2030-2050

